

DEL-2020-100

L'An deux mille vingt, le trente septembre, à 9 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 23/09/2020, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents :

Mmes DALL'AGLIO, MERMIER, PARIS, TARAGON.
MM AEBISCHER, AMOUDRY, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, CHASSAGNE, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GENOUD, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avait donné pouvoir :

M. GILLET.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BOUCHET, DETURCHE.
M. GYSELINCK.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, GIZARD, KHAY, PERRILLAT, RENOIR,
MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 26
Présents : 22
Représenté par mandat : 1

**Objet : COMMUNES DE LA HAUTE-SAVOIE - MISSIONS D'ETUDES DE FAISABILITE
POUR LE DEVELOPPEMENT DE RESEAUX DE CHALEUR - MARCHÉ DE
SERVICES**

Exposé du Président,

Les objectifs locaux inscrits aux Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) des intercommunalités, ainsi que les objectifs nationaux établis dans la Loi Energie Climat, encouragent un développement conséquent des réseaux de chaleur ou de froid pour l'alimentation en énergie thermique des bâtiments à partir d'énergies renouvelables.

En Haute-Savoie, le nombre de réseaux de chaleur ou de froid sur le territoire Haut-Savoyard est relativement faible, avec une quinzaine de réseaux publics de chaleur recensés par le SYANE et aucun réseau public de froid.

Dans ce contexte, le SYANE est amené à réaliser des études d'aides à la décision dans le domaine des réseaux de chaleur ou de froid à partir d'énergies renouvelables, en accompagnement des communes et intercommunalités.

De plus, au plan opérationnel, le Syndicat s'est doté en 2017 de la compétence optionnelle « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid ». Ainsi, les communes peuvent, selon leur souhait et conformément à l'article L.2224-38 du Code Général des Collectivités Territoriales, transférer cette compétence au SYANE pour la réalisation de projets publics.

Le Syndicat souhaite pouvoir missionner des bureaux d'études spécialisés afin de permettre la réalisation d'études à la survenance de besoins exprimés par les communes ou intercommunalités.

Une consultation a donc été lancée en procédure adaptée pour la conclusion d'un marché d'études de faisabilité pour le développement de réseaux de chaleur et de froid.

Il est précisé que les dépenses engagées dans le cadre de ce marché pourraient bénéficier d'un financement de l'ADEME dans le cadre de ses dispositifs de soutien aux études d'aide à la décision.

Le marché est un accord-cadre de services à bons de commande mono-attributaire, sans montant minimum et avec un montant maximum de 214 000 euros HT sur la durée globale du marché, qui court à compter de sa notification, pour une durée d'un an renouvelable trois fois un an.

Suite à cette mise en concurrence, le pouvoir adjudicateur, a décidé de retenir comme titulaire du marché, le groupement d'entreprises INDIGGO/BG Ingénieurs Conseils qui présente la meilleure offre au regard des critères de jugement du règlement de consultation.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le marché de services proposé,
2. à autoriser le Président à signer le marché,
3. à autoriser le Président à signer les bons de commande relatifs au marché,
4. à autoriser le Président à solliciter les aides financières de l'ADEME pour les différentes missions d'études réalisées dans le cadre de ce marché.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P. AMOUDRY.

